



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 mars 2024

CVEC : évolution du fonctionnement des commissions AAP CVEC et propositions de financement

Le conseil d'administration,

Vu la circulaire du CNOUS n°2023-20231012 « *Circulaire Relative à l'Usage de la CVEC* » en date du 12 octobre 2023 et la proposition de charte à transposer par chaque Crous

Considérant que sont apparus de nouveaux projets non présentés lors du conseil d'administration du Crous du 20 décembre 2023 relatif aux projets financés par la CVEC pour l'année civile 2024,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 13 mars 2024,

DECIDE

Article un :

Le projet de charte relatif au fonctionnement des commissions CVEC annexé à la présente délibération est approuvé.

Article deux :

Le financement des projets suivants est approuvé :

- ASSOCIATION FACE 06 - DONS DE PANIERS REPAS : 5 000 euros
- ASSOCIATION FEDET - ANIMATIONS DU TIERS-LIEU : 5 000 euros
- CROUS outil informatique de suivi des commissions CVEC : 7000 euros

Article trois :

Autorisation est donnée à la directrice générale de signer toute convention et au-delà tout document relatif à un projet CVEC et plus généralement d'engager toute action financée partiellement ou en totalité par des crédits CVEC.

Fait à Nice, le 13 mars 2024

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 21
Membres présents : 15	Contre : 0
Membres représentés : 6	Abstention : 0
Votants : 21	